



POINT D'INFORMATION AUX MEMBRES DU CHS-CT : RÉUNION EN AUDIO-CONFÉRENCE DU 28/04/2020

Cette réunion s'est déroulée sous une forme inédite puisque en audio, une première rendue nécessaire compte-tenu de la crise sanitaire actuelle.

L'objet de cette conférence était de dresser un premier bilan du confinement et de faire un point sur les perspectives du dé-confinement.

L'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) a rappelé les obligations de l'employeur pour assurer la sécurité des agents mais aussi l'obligation des agents à respecter et à appliquer les consignes données.

Par contre, le Médecin de Prévention nous a informé que la liste des pathologies dites à risques (liée au COVID-19) était revue à la baisse. Le but assumé par cette décision est de réduire drastiquement le nombre d'agents en position de santé fragile.

Situation à surveiller de près.

L'ensemble des organisations syndicales a rappelé le caractère anxiogène et peu motivant de l'ordonnance du 15 avril (ponction des RTT et congés). La direction en attend la déclinaison qui devrait arriver cette semaine.

La mise à jour des DUERP est repoussée à une date ultérieure non précisée. Nous insistons sur la prise en compte immédiate du risque biologique sur l'ensemble des services et des unités de travail.

- Bilan de la DDFIP 66 :

Jusqu'à aujourd'hui, il y a eu 6 cas de suspicion de COVID-19 dont 2 sont encore en quarantaine.

La direction fournit quotidiennement aux OS le point de situation sur le département, service par service, avec notamment le nombre d'agents en télétravail, en présentiel et confinés.

A la date du mardi 28 avril 2020 : Sur 584 agents, 114 sont en télétravail (19,50%), 137 en présentiel (23,50%) soit 43 % d'agents mobilisés sur des tâches recensées comme essentielles suite au Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Les autres sont en autorisations d'absence pour exercice d'une mission non prioritaire, garde d'enfants ou situation de santé fragile.

Après accord de la centrale, la CID travaille pour la dotation d'ordinateurs fixes chez des agents (7 ordinateurs) et 18 portables de plus sont attendus.

Les services actuellement inclus dans le PCA sont :

- Les secteurs SPL en trésoreries (paiements des mandats, payes),
- Les services de direction, RH, Logistique, Comptabilité.
- Les SIE, pour la gestion du fond de solidarité des entreprises (avec le renfort de la DIRCOFI pour traiter les anomalies) et pour le traitement des demandes de remboursement des crédits d'impôts (IS et TVA), le traitement des crédits d'impôts (Crédit Impôt Recherche), traitement des demandes de délai et remises...

- Les SIP, pour la campagne IR avec au maximum 1 agent par secteur en présentiel, des collègues en télétravail pour la gestion des mails, e-contact et du téléphone (aidé par le PCR).
- Les SPF/E, avec l'enregistrement des formalités et le traitement des réquisitions, ainsi que l'enregistrement des actes de sociétés et les dossiers d'assurance-vie.
- Les services informatiques.

Vous pouvez consulter le détail complet du PCA sur Ulysse, dans la rubrique COVID-19.

- Perspectives pour le dé-confinement :

Mme NANTE s'engage à une reprise très progressive, étalée sur plusieurs mois. Il n'y aura pas d'accueil physique jusqu'en juin sauf cas exceptionnels (sur RDV). Le caractère exceptionnel devra être précisé.

Le CDIF reste toujours fermé jusqu'à nouvel ordre, ce service n'étant pas prioritaire.

Pour le PRS et le recouvrement en général, la reprise sera elle aussi progressive.

Dans les prochaines semaines, il ne devrait pas y avoir de grands changements dans le nombre des personnels mobilisés. Les agents en situation de santé fragile seront maintenus en télétravail en fonction du matériel et tant qu'il y aura un risque sanitaire. Un point sera fait pour les situations de garde d'enfants, en fonction des dispositifs mis en place par l'Éducation Nationale et les collectivités locales.

Pour le moment, les annonces sont maigres... La direction locale attend les suites de l'intervention du 1^{er} ministre et les déclinaisons de la DG.

- Gestes barrières et matériel de protection :

La désinfection du matériel personnel doit être quotidienne (clavier, souris, plan de travail...), mopieur, cafetière, bouilloire, micro-onde...). Idem pour le matériel commun : mopieurs, cafetières, bouilloires, micro-ondes...

Les locaux doivent être aérés à l'arrivée, à midi et avant de partir. Il est demandé d'utiliser les poubelles spécifiques prévues pour collecter les matériels nettoyants et/ou désinfectants usagés.

Pensez à vous laver fréquemment les mains.

Pour limiter la fréquentation des espaces de restauration, vous êtes autorisés à prendre vos repas sur votre bureau. Les cafétérias seront accessibles dans le respect des règles de distanciation, un système de rotation horaire pourrait être mis en place.

Les documents papier devront être laissés 24 h avant d'être manipulés.

Il n'est pas prévu de nettoyage massif des locaux en prévention du dé-confinement sauf si un cas de COVID-19 a été décelé.

La direction est en attente de consignes et de livraison de masques de la centrale, car l'achat en local de ces derniers n'est normalement pas autorisé par le Ministère.

Les organisations syndicales ont demandé que les gants, les masques ou les visières soient disponibles pour les agents qui en feraient la demande. Il faut que la direction anticipe avant le 11 mai.

Les produits désinfectants sont livrés en bidon de 5 litres (rupture de pistolet ou de systèmes à pousoir), ils seront donc reconditionnés par la logistique en bouteille. L'étiquette originale du produit sera photocopiée et appliquée sur les contenants avant d'être redistribués. Les lingettes commandées depuis 5 semaines ne sont pas encore livrées. Pour les parois plexiglas elles vont être distribuées prochainement.

Prochaine audio-conférence au mois de mai, la date précise restant à fixer (7, 11 ou 12 mai).

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.